

Cabinet Vétérinaire MD VET

Avenue de Lonay, 2
1110 Morges
021 803 02 01



LA VACCINATION DU CHIEN

↳ Pourquoi faire vacciner mon chien ?

Tout au long de leur vie, les chiens risquent d'attraper un certain nombre de maladies contagieuses, qui peuvent affecter gravement leur santé, voire même entraîner leur mort. Si l'on veut prévenir ces graves affections, la vaccination est leur seule protection. Elle est efficace, durable et sans danger.

↳ A quel moment faire vacciner mon chien ?

Dès deux mois, les chiots ne sont plus protégés par les anticorps de leur mère. Or c'est un âge où ils sont particulièrement sensibles aux maladies. Dès que l'on acquiert un chiot, il est donc particulièrement important de le faire correctement vacciner par son vétérinaire.

↳ Contre quelles maladies peut-on le faire vacciner ?

✦ La Maladie de Carré :

C'est une maladie virale (*paramyxovirus*) très contagieuse entre chiens. Elle affecte principalement les chiots mais peut s'attraper à tout âge. Elle est presque toujours mortelle. Les premiers symptômes sont, de la fièvre, une baisse de l'appétit, une conjonctivite, et un écoulement nasal. Puis apparaissent les difficultés respiratoires, les diarrhées, et parfois une atteinte neurologique qui peut laisser des séquelles irréversibles.

✦ L'Hépatite Contagieuse canine :

Elle s'apparente à l'hépatite virale de l'homme, mais s'accompagne en plus de problèmes oculaires irréversibles. Elle est devenue plus rare grâce à la vaccination, mais s'avère souvent mortelle

✦ La Parvovirose :

C'est une des maladies contagieuses les plus répandues. La parvovirose est causée par un virus (*parvovirus*), extrêmement résistant dans le milieu extérieur et qui se rencontre surtout en collectivités (chenils, refuges, élevages, animaleries, exposition, etc). Elle provoque une gastro-entérite hémorragique, entraînant un fort taux de mortalité principalement chez les chiots. Le virus s'attaque également aux globules blancs du sang, ce qui entraîne une baisse des défenses de l'organisme et donc une sensibilité accrue aux autres infections notamment bactériennes.

Le parvovirus peut être transporté sur les vêtements, les semelles de chaussures ou le pelage des animaux avant d'être à l'origine de nouvelles contaminations.

Il s'agit d'un vice rédhibitoire chez le chien. Cela signifie qu'il s'agit d'une des maladies soumises à des obligations légales de la part du vendeur, visant à protéger l'acheteur. Si un chiot est vendu malade ou porteur du virus, il doit être rendu à l'éleveur et sera intégralement remboursé sous certaines conditions.

La vaccination est efficace et reste le meilleur rempart contre la maladie.

✦ La leptospirose :

Elle est causée par une bactérie (*leptospira interrogans*). La contamination se fait essentiellement par contact avec des urines de rongeurs infectées contenues dans les eaux stagnantes et le sol. Le chien s'infecte par voie orale lorsqu'il boit et à travers la peau lorsqu'il se baigne. Les leptospires peuvent survivre plusieurs mois dans l'environnement extérieur lorsque les conditions sont favorables (environnement chaud et humide). C'est pourquoi les chiens de chasse ou les chiens vivant en milieu rural sont plus à risque et l'incidence de la maladie est plus élevée à la fin de l'été et à l'automne

C'est une maladie très grave détruisant le foie et les reins, fréquemment mortelle et pouvant être transmise à l'homme (zoonose). Le chien est fatigué, anorexique, et présente une fièvre, une diarrhée sanguinolente, un ictère (jaunisse), des troubles de la coagulation sanguine et une insuffisance rénale aiguë.

La primo-vaccination se fait en deux injections à 3 ou 4 semaines d'intervalle suivi d'un rappel annuel, voire tous les 6 mois chez les animaux à risque (chiens de chasse, chiens vivant dans des zones humides).

✦ La Rage :

C'est une maladie virale (*lyssavirus*) très contagieuse et mortelle dans tous les cas, transmise essentiellement par morsure. Bien que la Suisse soit désormais déclarée indemne de Rage, sa vaccination reste obligatoire lors de séjours en chenils, campings, ou lors d'exposition canine ainsi qu'

à l'étranger. Certains pays recommandent en plus de la vaccination un contrôle sanguin au moins 3 mois avant le voyage pour s'assurer de la bonne protection de l'animal.

Sa vaccination est une particularité, puisqu'elle ne nécessite contrairement aux autres maladies qu'une seule injection pour être efficace, à partir de l'âge de 3 mois. Celle-ci doit être réalisée 21 jours avant un éventuel départ à l'étranger.

✦ la toux de chenil :

Il s'agit d'une trachéo-bronchite contagieuse très répandue, observée surtout dans les effectifs de chiens, due à l'action pathogène de plusieurs virus et bactéries agissant de façon isolée ou associée. L'évolution de cette maladie est longue (3 à 6 semaines) et les complications ne sont pas rares (pneumonie) pouvant entraîner dans certains cas la mort de l'animal. Sa vaccination est donc indispensable lors de séjour en collectivités

✦ La Piroplasmose :

Elle est due à un parasite du sang (*babesia canis*, le plus fréquent) transmis par les tiques, qui détruit les globules rouges (anémie hémolytique). L'évolution la plus classique est aiguë, voire suraiguë. Assez brutalement, le chien présente un abattement prononcé, ne mange plus, est très fatigué et présente une forte fièvre. Très vite, une grave anémie s'installe. Les urines peuvent devenir marron foncé (couleur thé ou café) dans la moitié des cas. Il existe aussi des formes très atypiques dans lesquelles les symptômes peuvent être respiratoires, cardiaques, digestifs, neurologiques, musculaires, cutanés, hémorragiques, ...

C'est toujours une maladie grave qui peut entraîner la mort ou laisser de graves séquelles rénales ou hépatiques. Le délai de mise en place du traitement est un facteur pronostic important.

La vaccination est efficace à condition de la pratiquer sur un chien qui n'a pas encore eut la maladie ; elle consiste en deux injections à un mois d'intervalle, à partir de l'âge de 5 mois.

✦ La maladie de Lyme ou borréliose :

C'est une maladie infectieuse également transmise par les tiques, provoquée par une bactérie (*Borrelia burgdorferi*). C'est une maladie commune à l'homme et à de nombreuses espèces animales. Un contact d'au moins 48 à 72 heures avec la tique est requis pour qu'elle puisse transmettre la maladie. Dans la forme aiguë, les signes principaux sont une boiterie d'un ou plusieurs membres (polyarthrite) souvent associée à de la fièvre, un abattement, une atteinte ganglionnaire locale et parfois des vomissements.

Dans la forme chronique, la boiterie est moins sévère et d'autres symptômes peuvent être présents : myopathie, douleurs diffuses, troubles cardiaques, rénaux, nerveux, ...

Le diagnostic de certitude est souvent très délicat. Il repose sur le contexte (mode de vie du chien, présence de tiques, ...), les signes cliniques et le résultat de divers examens complémentaires. Le traitement repose sur l'administration de certains antibiotiques et d'anti-inflammatoires.

Après la promenade, inspecter attentivement l'animal et retirer toutes les tiques éventuellement présentes (utiliser de préférence un petit crochet spécial, disponible chez votre vétérinaire).

La vaccination consiste en 2 injections à un mois d'intervalle. Les rappels sont annuels et il est recommandé de les faire avant la période d'activité maximale des tiques (printemps et automne).

↳ Existe-t-il des obligations en matière de vaccination au moment des vacances ?

Oui, et il est bon de se tenir informé avant son départ. La vaccination du chien contre la rage est obligatoire, au même titre que l'identification dans les situations évoquées ci-dessus. De plus la majorité des pensions exigent la totalité des vaccinations à jour, y compris la toux de chenil.

↳ En pratique, quand et comment doit-on faire vacciner son chien ?

La vaccination contre les maladies virales se pratique sur les chiots dès l'âge de 2 mois. Elle nécessite le plus souvent 2 injections à un mois d'intervalle pour immuniser efficacement votre jeune compagnon. Ensuite un rappel annuel complète cette protection. Comme chez l'homme, les défenses immunitaires diminuent avec l'âge, il est donc presque aussi important de vacciner un vieux chien qu'un chiot.

↳ Que se passe-t-il lorsque l'on oublie la date du rappel ?

Très vite, l'immunité acquise grâce au vaccin s'épuise et votre chien n'est plus protégé. S'il entre en contact avec un animal malade, il développera à son tour la maladie. Il est donc important de bien respecter les dates des rappels annuels.

✂ En conclusion il faut préciser que la vaccination des animaux de compagnie est un acte médical. Elle ne peut s'effectuer que sur des animaux en bonne santé. Seul votre vétérinaire, après un examen clinique complet, sera à même de pratiquer la vaccination la mieux adaptée à votre fidèle compagnon et ainsi de lui garantir son capital santé...